

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi



Ministère de la Santé et de l'Action sociale

DECLARATION DU SENEGAL

78^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Point : 24.2 Feuille de route mondiale pour vaincre la méningite à l'horizon 2030

Document A78/4

Monsieur le Président,

Distingués délégués

Mesdames et Messieurs,

La Sénégal félicite vivement le Secrétariat de l'OMS et prend bonne note du rapport. Notre pays est en phase avec les propositions contenues dans le présent rapport. La vision matérialisée dans notre plan reste alignée sur celle du plan stratégique régional de vaccination à l'horizon 2030, celle de notre Plan National de Développement Social et Sanitaire et surtout celle de la Stratégie Nationale de Vaccination 2024-2028 qui vise à créer : « *Un Sénégal émergent, où chaque individu, indépendamment de sa localisation géographique et de son âge, bénéficie intégralement des avantages des vaccins en termes de santé et de bien-être* ». Le plan élaboré à cette occasion fait une part importante au laboratoire pour le diagnostic moléculaire des méningites mais aussi à la vaccination avec l'introduction dans le PEV de routine de vaccins dirigés contre les sérotypes prévalents, émergents ou préoccupants.

Revenant dans ce rapport, **le pilier 1 « Prévention et contrôle de l'infection »** présente comme occasion, l'introduction du vaccin pentavalent contre le méningocoque mais comme obstacle, une insuffisance dudit vaccin au plan international.

Le Pilier 2 « Surveillance épidémiologique » présente comme occasion, la mise en œuvre de la SIMR, mais aussi des obstacles reposant sur l'absence de données disponibles sur la surveillance des sujets porteurs de séquelles de méningite.

Pour le **Pilier 3 « Diagnostic et traitement »**, une des occasions est la recherche systématique aux laboratoires du portage du streptocoque du groupe B chez les femmes enceintes au troisième trimestre mais l'obstacle majeur est la rupture fréquente d'intrants et de réactifs pour l'analyse du liquide céphalo rachidien.

Le pilier 4 « Soutien et suivi des personnes affectées » a comme entre autres occasions, la disponibilité du paquet de soins pour la PEC des séquelles de méningite au niveau des services décentralisés mais certains obstacles demeurent tels que l'absence de directives pour le suivi et la prise en charge des sujets porteurs de séquelles de méningites.

Les occasions du Pilier 5 « Plaidoyer et engagement » sont représentées par la disponibilité de notes ministérielles sur la gratuité des analyses des LCR dans les laboratoires des structures de santé, cependant, des obstacles sont notés à travers une faible participation financière des Collectivités territoriales et ou une insuffisance des ressources allouées aux activités de communication.

Pour terminer, nous insistons pour un accompagnement du Secrétariat de l'OMS aux côtés des Etats afin qu'une attention soit portée sur les occasions et surtout les obstacles évoqués plus haut.

Je vous remercie de votre aimable attention